

Diminution des indemnités journalières au bout d'un an ?..

Par roadbuster, le 06/05/2008 à 14:10

Bonjour,

Je travaille dans une SSII et j'ai accepté une mission à 300km de chez moi pour laquelle je perçois une indemnité journalière de 50€ depuis 1 an.

Cette indemnité n'est pas mentionnée dans mon contrat de travail ou dasn un ordre de mission.

Au bout d'un an et comme la mission se poursuit, mon employeur veut diminuer cette indemnité (=> 11,5€) en me disant que comme c'est de la longue durée, on ne peut plus considérer de "frais d'installation"

Comme cette indemnité n'était mentionnée nulle part, il n'y a évidemment pas de répartition suivant des frais d'installation, repas, déplacement,..

Puis-je contester qqch comme il n'y a rien d'écrit?

Le fait que cela me soit versé depuis un an ne peut t'il pas être considéré comme "un usage" (le terme n'est pas trsè bon mais l'idée est là..)

Merci!

Réponse avec citation